La chaire du notariat de l'Université de Montréal
et le GRDP de l'UQÀM

vous invitent à une conférence le vendredi 13 octobre 2017

La prescription acquisitive sous la loupe de la Cour suprême du Canada : l'affaire *Ostiguy* c. *Allie*

Le 6 avril 2017, la Cour suprême du Canada a rendu une décision majeure venant clarifier les rôles respectifs de la prescription acquisitive et de la publicité des droits.

La prescription acquisitive, mécanisme d'acquisition originaire de la propriété, a souvent suscité des réserves dans la mesure où elle permet à un possesseur d'évincer un propriétaire.

Un acquéreur de bonne foi peut-il être écarté au profit d'un possesseur? L'accomplissement de la prescription peut-il ne dépendre que de la possession utile sans qu'aucun jugement ne soit venu constater l'acquisition du titre de propriété, contrairement à ce que semble préconiser l'article 2918 C.c.Q?

Dans l'affaire *Ostiguy* c. *Allie* (2017 CSC 22), les juges majoritaires, dans l'esprit de la tradition civiliste, ont accordé à la seule possession l'effet de purger les titres de leurs vices. Mais quelles conséquences les notaires doivent-ils tirer de cette décision pour leur pratique?

Cette conférence propose un double regard à la fois théorique et pratique sur les enjeux juridiques et les répercussions de la décision de la Cour suprême.

François Brochu

- Professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université Laval

Gaële Gidrol-Mistral

- Professeure au département des sciences juridiques de l'UQAM
- Directrice du G.R.D.P.

Vendredi 13 octobre 2017
12h30 à 14h00

CHANGEMENT DE SALLE Salle A-1824 Pavillon Hubert-Aquin (A)

UQAM

GRDP
Groupe de réflexion en droit privé

Chaire du notariat
Université de Montréal

François Brochu

- Professeur à la Faculté de droit de l'Université Laval

François Brochu est notaire, docteur en droit et professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université Laval depuis vingt ans.

Il contribue aussi à la formation des arpenteurs-géomètres en enseignant au Département des sciences géomatiques de l'Université Laval.

Ses principaux domaines d'enseignement et de recherche sont la publicité foncière et le droit des biens.

Il est également codirecteur de la Revue du notariat.

Gaële Gidrol-Mistral

- Professeure au département des sciences juridiques de l'UQAM

Gaële Gidrol-Mistral est professeure de droit privé. Elle enseigne notamment le droit des biens, le droit des obligations et le droit des personnes et des biotechnologies.

Ses publications et ses conférences concernent le droit civil, et plus particulièrement les domaines du droit des biens et du droit des personnes.

Ses recherches s'intéressent à la fonction sociale du droit de la propriété, aux frontières entre sujet et objet de droit et aux fondements du droit privé.

Dans un article récent (*Publicité des droits et prescription acquisitive : des liaisons dangereuses ?*, RGD, 2016 (2) 303-342), elle analyse les fondements de la prescription acquisitive et de la publicité des droits, entrant en résonance avec l'affaire Ostiguy c. Allie.

Informations

Activité de formation reconnue dans le cadre des programmes de formation continue obligatoire de :
- la Chambre des notaires du Québec
- le Barreau du Québec

Inscription gratuite

Inscrivez-vous en envoyant un courriel à
gidrol-mistral.gaele@uqam.ca
Gaële Gidrol-Mistral
- Professeure, Département des sciences juridiques, Faculté de science politique et de droit, Université du Québec à Montréal
- Directrice du GRDP
- Représentante de la Chaire du Notariat